

Renégociation de l'ALENA : l'ADISQ se réjouit du maintien de l'exemption culturelle

Montréal, le 1^{er} octobre 2018 — L'ADISQ accueille très favorablement, et avec un grand soulagement, l'annonce du maintien de l'exemption culturelle dans l'Accord survenu hier soir entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. L'association tient à féliciter le premier ministre Justin Trudeau, la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, le ministre du Patrimoine canadien, Pablo Rodriguez ainsi que sa prédécesseur, Mélanie Joly pour cette victoire cruciale pour l'ensemble du secteur culturel canadien.

Dans les traités commerciaux internationaux, la mise en place d'une exemption culturelle est essentielle pour préserver la souveraineté culturelle du Canada. Or la renégociation de l'ALENA a fait craindre le pire. L'ADISQ souligne et félicite aujourd'hui la fermeté du gouvernement canadien sur le sujet. Notons que l'appui constant du gouvernement du Québec et la mobilisation importante du secteur culturel québécois ont aussi contribué à cette réussite.

Pour que les Canadiens continuent d'avoir accès à une production culturelle professionnelle et diversifiée, il est essentiel que les nombreux mécanismes de soutien mis en place depuis des décennies puissent continuer de se déployer. À cet égard, plusieurs lois clés pour le secteur de la musique sont actuellement en cours de modernisation et l'ADISQ constate avec un grand soulagement que le maintien de l'exemption fait en sorte que le gouvernement a maintenant les coudées franches pour mener à bien ces importants processus, et faire en sorte que le contenu canadien puisse continuer d'être soutenu et promu.

« Les biens culturels ne sont pas des biens comme les autres. Il était impératif que cela soit reconnu dans cette entente. Sans les nombreux mécanismes de soutien à la culture dont le Canada s'est doté, il est impossible pour un marché de notre taille de faire face à un compétiteur aussi puissant que les États-Unis, et de façon particulièrement criante pour les francophones. », a affirmé la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin.

-30-

À propos de l'ADISQ

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et rejoindre leurs publics : producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.

SOURCE : **ADISQ**

RENSEIGNEMENTS : Kathy Leclerc C. 514.795.3628 | B. 514.842.5147 #273 | kleclerc@adisq.com